



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

DU 31 MAI 2024 A FAINS VEEL (CHS)

Présidence : Daniel FAY

Clubs présents ou représentés 24 clubs représentants 136 voix

Bar Le Duc FC, AS Baudonvilliers, US Behonne longeville, Ent.Centre Orvain, ASC Charny sur Meuse, AS Dieue Sommedieue, FC Dugny sur Meuse, US Etain Buzy, FC Fains Veel, ES Léroville, Ent Maizey Lacroix, ASL Mangiennes, ASC Montiers sur saulx, AS Nixéville Blercourt, FC Revigny, FC Saint Mihiel, Ent. Sorcy Void Void, FC Spincourt, US Thierville, ES Tilly AVB, AS Tréveray, AS Val d'Orvain, LL Vaucouleurs, Entente V H F.

Clubs excusés :

RC Saulx et Barrois, AS Stenay Mouzay

Clubs absents :

FC MJC Ancerville, FC Belleray, SC Commercy, SC Contrisson, FC Demange, GO Gondrecourt, SC Les Islettes, FC Pagny sur Meuse, AS Rigny la Salle, ASC Seuil d'Argonne, FC Varennes, FC Verdun Belleville GV, FC Val Dunois, RC Sommedieue, Futsal du Grand Verdun, FC Vignot

Personnalités présentes :

Patrice GRETHEN, Directeur Technique Régional de la LGEF et Mme la représentante de la mairie de Fains Veel.

Personnalité excusée :

M. Albert GEMMIRICH, Président de la LGEF.

Membres du Comité de Direction présents :

Mme Marie Rose KAUFFMANN, Mme Sandrine THIRIOT, MM. Michel BEAUCHET, Patrick CORTIAL, Bernard DESCHAMPS, Stéphane HUTIN, Jean-Luc EVRARD, Jean-Pol HENRY, Olivier JOUANNEAU, Francis LIGER, Arnaud VALROFF et Jean Pierre VICHERAT.

Membres de commission présents :

MM. Christian HOFFMANN, Frédéric BOESCH, Michel FAYON et Frédéric MARGOT.

Membres du comité de Direction excusé :

M. Christian LOUIS

Membres excusés de commissions ou de clubs :

M. Jean-Louis BINETRUY, Claude RAUSSIN et Jérôme WUILLAUME

Assistent :

Taoufiq BELFAKIR, directeur du District, Thierry GRANDJEAN (CTD DAP) et Nordine ZIANI (adjoint technique).

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes dans la salle polyvalente du CHS de Fains Veel pour assister à l'Assemblée Générale du District Meuse, puis à l'ordre du jour.

1 : Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 1 décembre 2023 à Mussey tel que paru le 28 décembre 2023 sur le site internet du district.

L'assemblée approuve le PV de l'A.G du 1 décembre 2023 à l'unanimité.

2 : Présentation du compte-rendu moral du secrétaire général, M. Jean-Pol HENRY.

La saison sportive 2023/2024 se terminera le week-end des 15 et 16 juin avec les finales des différentes coupes de Meuse, avec pour certains clubs des satisfactions et pour d'autres des déceptions.

Le nombre de licencié(e)s toutes catégories du District Meuse a augmenté de 10,3% par rapport à la saison 2022/2023 (5999 pour 5381).

La catégorie qui a progressé le plus :

Les joueuses féminines : + 18,7 % (498 pour 405 en 2022/2023)

Dont les seniors féminins : + 41% (143 pour 84 en 2022/2023)

FEMININES

Les équipes meusiennes qui participent aux différents championnats :

- En LGEF :

U18 F R2 Elite : Entente Bar le Duc FC/Centre Ornain.

U18 F R2 Espoir : Alliance Féminines Meuse Sud.

- En Interdistricts

Senior F à 11 : FC Verdun Belleville GV.

Senior F à 8 : US Thierville - Ent Maizey Lacroix - Ent Centre Ornain/Bar Le Duc

et 3 nouvelles équipes : Gondrecourt GO - LL Vaucouleurs - Ent Dugny/Dieue

U18 F à 8 : Entente Bar Le Duc/Centre Ornain – LL Vaucouleurs.

Un regret, pas d'équipes meusiennes en U15 F et en U13F.

L'équipe de US Thierville a participé à la finale régionale du festival U13F à Magny le 4 mai 2024.

Le District Meusien a organisé le 8 mai 2024 sur le site de Thierville la fête du football féminin avec la participation de 134 joueuses toutes catégories confondues.

Les Interdistricts Féminins.

Seniors F à 11 : Indécision pour l'accession en R2 F à une journée de la clôture du championnat.

Seniors F à 8 : trente-deux équipes ont participé à la phase de printemps.

Quatre équipes forfait général, douze équipes un forfait.

U18 F à 8 : dix équipes, un groupe, quatre équipes avec un forfait, une équipe forfait général. (Les longs déplacements sont la cause principale des forfaits).

U15 F à 8 : Quinze équipes, deux groupes, deux équipes avec un forfait, deux équipes avec deux forfaits.

U13 F à 8 : Seulement sept équipes ont participé à ce championnat.

Les clubs préférant aligner leurs équipes dans les championnats de district (avec les garçons) au niveau inférieur.

De nombreux forfaits enregistrés malgré la souplesse du calendrier et la possibilité par footclubs de demander des modifications de dates. (REFUS)

Le Futsal Féminin.

La commission futsal a organisé des compétitions pour les différentes catégories

A Void pour les U13F permettant à US Behonne Longeville et à US Thierville de participer à la finale territoire Lorrain à Woippy.

A Void pour les U16F

A Verdun pour les seniors F.

Merci aux clubs de l'entente Sorcy Void Vacon et de l'US Thierville pour l'organisation de ces manifestations.

Le projet de la commission futsal du district est de faire organiser des finales de territoire Lorrain pour toutes les catégories.

Des sélections Meuse U13F et U15F ont participées à différents tournois futsal.

Deux plateaux ont été organisées pour les U8F à U12F

LES COMPETITIONS

DISTRICTS

Les compétitions seniors vont se terminer le week-end prochain suivant les calendriers prévus.

En Départementale 1, Départementale 2, Départementale 3, c'est l'indécision pour les accessions et les relégations.

Une équipe forfait général en départementale 2 : l'US Behonne Longeville 3 et une équipe en départementale 3 : FC MJC Ancerville.

Les compétitions jeunes du district (phase de Printemps) vont se terminer lors des deux prochains week-ends. Soixante équipes ont participé à ces championnats.

En U18, deux équipes forfait général : SC Commercy, US Thierville2.

En U15, cinq équipes avec un forfait sur quinze équipes engagées.

En U13, trois équipes avec un forfait sur trente-sept équipes engagées.

L'équipe du Bar Le Duc FC a participé à la finale régionale du festival U13G à Magny le 5 mai 2024.

La modification des mouvements au niveau des championnats de ligue et Interdistricts va être mise en place à l'issue de cette saison. (Championnats générationnels= glissements des équipes non concernées par les accessions ou les relégations pour la saison 2024/2025)

Phase de réflexion pour la saison 2025/2026 sur la possibilité de modifier les championnats de jeunes du district en supprimant les U15 et en créant des U14 et des U16.

INTERDISTRICTS Garçons

Les compétitions Interdistricts vont se terminer le Week-end prochain suivant les calendriers prévus. Dans chaque catégorie, la compétition est serrée pour les accessions en Ligue et pour les retours en district.

Nos clubs meusiens sont concernés à tous les niveaux.

Le point noir de cette compétition Interdistricts sur la phase de printemps à deux journées de la clôture : 402 dossiers disciplinaires dont 38 cartons rouge. (50% pour la catégorie U18)

FOOTBALL ANIMATION

La mise en place du FAL favorise la mise en place des plateaux.

37 plateaux pour les U7

64 plateaux pour les U9

108 plateaux pour le U11.

Le rassemblement départemental U11 a eu lieu le 25 mai à Saint Mihiel.

Le 1^{er} juin à Vaucouleurs : rassemblement U7 – U9 – U11 du secteur sud.

Le 8 juin à Spincourt : rassemblement U9 – U11 du secteur nord.

Le 15 juin à Spincourt : rassemblement U7

Merci aux clubs qui accueillent les plateaux.

FUTSAL

Plateaux futsal animation par secteur géographique

U7 : 17 plateaux

U9 : 15 plateaux

U11 : 17 plateaux

Plateaux Loisirs en U13 et U15

Championnat

U13 : 11 équipes ont participé. Finale départementale à Vaucouleurs.

Bar Le Duc 8^{ème} et Pagny/Vaucouleurs 7^{ème} ont représenté le district à la finale du territoire Lorrain le 24 février à Vaucouleurs.

U15 : 9 équipes ont participé. Finale départementale à Vignot.

Ent Sorcy Void Vacon 2^{ème} et Ent VHF 4^{ème} ont représenté le district à la finale du territoire Lorrain le 24 février à Mirecourt.

U18 : 8 équipes ont participé. Finale départementale à Vaucouleurs.

LL Vaucouleurs 2^{ème} et Ent Sorcy Void Vacon 3^{ème} ont représenté le district à la finale territoire lorrain à Joeuf le 24 février.

Seniors : 12 équipes ont participé. Finale le 14 janvier à Gondrecourt.

AS Tréveray 1er.

Merci aux clubs supports pour l'organisation des plateaux, aux communes ou codecom ou agglomération pour le prêt des salles.

Merci aux membres de la commission futsal et aux arbitres pour le bon déroulement des plateaux.

FOOTBALL LOISIRS - SENIORS

Six équipes meusiennes participent au Championnat vétérans avec le District de Meurthe et Moselle. Peu de matchs joués dans le championnat Loisir seniors meuse.

ARBITRAGE

89 arbitres licenciés dans les clubs du District Meuse.

10 arbitres de Ligue

58 arbitres de district

21 arbitres stagiaires issus des 2 FIA organisées en octobre 2023 et février 2024.

La prochaine FIA aura lieu en octobre 2024. Avis aux candidats.

COMMISSIONS

Je remercie tous (toutes) les membres des différentes commissions pour le travail effectué tout au long de la saison.

Particulièrement les commissions administratives et de disciplines qui se réunissent chaque semaine pour statuer sur les différents dossiers en augmentation constante.

Bon travail des Techniciens du district et de son directeur.

RAPPEL

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, vos équipes disputent des rencontres amicales, des tournois, des rassemblements jeunes, pensez à faire les déclarations auprès du district Meuse. En cas d'accidents graves, sachez que vous êtes les premières, les premiers responsables.

Si vous utilisez votre arbitre officiel de votre club, faites confirmer sa désignation par la CDA.

3 : Modifications réglementaires présentées par M. Jean-Pol HENRY, secrétaire général :

Pour information, mise à jour des statuts du district de la Meuse à la suite de modifications fédérales :

Statuts-types des Ligues et des Districts

Article 8 Objet

La Ligue / le District assure la gestion du football sur le Territoire.

Elle / IL a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;

[...]

Article 12 – Assemblée Générale

12.1 Composition

[...]

Statuts-types des Ligues et des Districts

Article 8 Objet

La Ligue / le District assure la gestion du football sur le Territoire.

Elle / Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;

- **de promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football ;**

[...]

Article 12 – Assemblée Générale

12.1 Composition

[...]

Un membre du Comité de Direction n'est pas, en cette seule qualité, membre de l'Assemblée Générale. Il peut néanmoins avoir le droit de

<p>12.2 Nombre de voix</p> <p>Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente. [...]</p> <p>12.3 Représentants des Clubs</p> <p>Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. [...]</p> <p>12.4 Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour : [...] - et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour. [...]</p> <p>12.5.1 Convocation [...] L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. [...]</p> <p>12.5.4 Votes</p> <p>Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au</p>	<p>voter à l'Assemblée Générale s'il dispose, outre sa qualité de membre du Comité de Direction, de la qualité de représentant de Club, au sens des présents Statuts.</p> <p>12.2 Nombre de voix</p> <p>Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente. [...] Un club issu d'une fusion prenant effet lors de la saison en cours dispose d'un nombre de voix déterminé selon le nombre total de licences des clubs concernés par la fusion au 30 juin de la saison précédente.</p> <p>12.3 Représentants des Clubs</p> <p>Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Toutefois, par exception à la dernière mention du 13.2.1, le représentant du Club, au jour de l'Assemblée Générale, ne doit pas se trouver en état de suspension, quel que soit le quantum de cette suspension ou la nature des faits ayant conduit à son prononcé. [...]</p> <p><i>Nb – voir proposition de modification du 13.2.1 ci-après.</i></p> <p>12.4 Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour : [...] - et plus généralement délibérer sur examiner toutes les questions à l'ordre du jour. [...]</p> <p>12.5.1 Convocation [...] L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, et / ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. [...]</p> <p>12.5.4 Votes</p> <p>Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au</p>
--	---

vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un délégué.

Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.

[...]

Article 13 – Comité de Direction

13.1 Composition

[...]

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions générales et particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

[...]

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.

- la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature ;

- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

vote à bulletin secret. *Les abstentions*, les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un délégué.

Le vote électronique, à *distance ou en physique*, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.

[...]

Article 13 – Comité de Direction

13.1 Composition

[...]

Un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la F.F.F., de la L.F.P., de l'I.F.F., d'une Ligue régionale ou d'un District, et inversement.

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions générales et particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

[...]

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins ~~6 mois~~ **1 an** ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence. **Le délai reste fixé à 6 mois pour l'élection du Comité de Direction qui aura lieu en 2024.**

- la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature ;

- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales **faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;**

~~— la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;~~

- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

13.3 Mode de scrutin

[...]

La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat de la Ligue par envoi recommandé, au plus tard 30 (trente) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

[...]

Nul ne peut être sur plus d'une liste

[...]

Articles 13.7 et 14.4 Fonctionnement

[...]

Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement, ou par voie de visioconférence, voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique.

[...]

Néant

- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée ~~suspendue de toutes fonctions officielles~~ *concernée par une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée.*

13.3 Mode de scrutin

[...]

La déclaration de candidature doit être ~~adressée~~ *transmise* au secrétariat de la Ligue / du District par ~~envoi recommandé~~ *courrier électronique*, au plus tard 30 (trente) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

[...]

Nul ne peut être sur plus d'une liste. *Si une personne figure sur plusieurs listes, seule la première liste transmise sera prise en compte.*

[...]

Articles 13.7 et 14.4 Fonctionnement

[...]

Les réunions *ont lieu, par principe, en présence physique, mais elles peuvent aussi* avoir lieu à ~~titre exceptionnel~~ *titre exceptionnel* téléphoniquement, ~~ou~~ *ou* par voie de visioconférence, ~~voire, si l'urgence l'exige, et / ou~~ *voire, si l'urgence l'exige, et / ou* par voie électronique.

[...]

Article 13.8 Rémunération / Frais

1. Trois membres du Comité de Direction au maximum peuvent recevoir, au titre de l'exercice de leurs fonctions, une rémunération supérieure à 75% du salaire minimum interprofessionnel de croissance (S.M.I.C.), sans pouvoir excéder mensuellement 3 fois le plafond de la sécurité sociale, dans le respect des dispositions des articles 261-7.1°d) et 242 C du code général des impôts.

Le nombre de membres du Comité de Direction pouvant être rémunérés est limité et varie selon le montant des ressources annuelles de la Ligue / du District, en moyenne, sur les 3 derniers exercices clos :

- entre 200 001 et 500 000 € : 1 seul dirigeant peut être rémunéré ;

- entre 500 001 et 1 000 000 € : 2 dirigeants au maximum peuvent être rémunérés ;

Article 15 – Président

15.1 Modalités d'élection
[...]

- au-delà de 1 000 000 € : 3 dirigeants au maximum peuvent être rémunérés.

Le principe de la rémunération d'un membre du Comité de Direction et la détermination de son montant doivent être décidés par le Comité de Direction, par un vote à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Ensuite, lors de la présentation à l'Assemblée Générale de l'arrêté des comptes de l'exercice clos, cette dernière est invitée à se prononcer pour approuver ou non la convention règlementée relative à la rémunération du membre du Comité de Direction.

2. Des remboursements de frais sont admis sur présentation de justificatifs.

Article 15 – Président

15.1 Modalités d'élection
[...]

Le Président de la Ligue / du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa Ligue / son District.

En conséquence, toute personne élue Président de la Ligue / du District, également Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa Ligue / son District, doit démissionner de son poste de Président de club et apporter la preuve de cette démission dans les 15 jours suivant son élection. Cette démission doit en outre être effective dans les 3 mois suivant son élection, la preuve devant également en être apportée dans ce délai.

A défaut du respect de ces obligations, son élection est réputée caduque, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.

4 : Présentation du budget prévisionnel de la saison 2024/2025 par M. Francis LIGER :

BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025		N
Compte	PRODUITS	2024/2025
	Production vendue	
701110	Traitement administratif des compétitions	2 640,00
707000	Vente d'écussons	80,00
702000	Sanctions administratives	5 300,00
702500	Dossiers avertissements	21 200,00
702530	Rappel devoirs du dirigeants	1 700,00
702535	Infraction statut de l'arbitrage article 41,1	3 000,00
702505	Exclusion temporaire	3 200,00
702510	Dossiers de disciplines (cartons rouges)	24 500,00
702517	Suspendu attente décision	160,00
702518	Frais de dossier administratif	570,00
702520	Amende déclaration forfait général	300,00
702525	Amende forfait tardif clubs	3 700,00
702528	Non-respect contexture imprimé	650,00
702530	Licences manquantes joueurs	150,00
702540	Licences manquantes dirigeants	1 470,00
702560	Envoi tardif feuilles de matches	800,00
702565	Envoi tardif feuille de suivi du fair-play	500,00
702566	Non envoi de fiche de péréquation	210,00
702567	Désignation tardive de terrain	100,00
702590	Amende tardive de dérogation	750,00
702690	Visite des terrains	70,00
702700	Droit d'appel	285,00
702710	Droit de réclamation	640,00
708700	Cotisation membres du CD et Commissions	450,00
	Total production vendue	72 425,00
	Subventions d'exploitation	
740100	Subvention fonctionnement district ligue	55 000,00
740130	Convention d'objectif LFA	34 000,00
740300	Subventions Conseil Départemental	25 000,00
741110	Subvention ANS	11 000,00
741225	Subventions exceptionnelles (rembt sal. Lgef)	25 000,00
7431150	Subvention CDFA / FAFA / EA	20 000,00
742050	Subvention Etat (Mildeca)	5 500,00
7432100	Subvention FFF / indemnité préformation	11 100,00
	Total des subventions	186 600,00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		
	Autres produits	
751100	Coupe meuse seniors/jeunes	2 050,00
751110	Engagement championnats Séniors	800,00
751200	Futsal seniors et jeunes	2 600,00
751300	Engagement seniors et jeunes	7 700,00

751900	Recettes diverses	9 800,00
758100	Produits divers de gestion courante	
758120	Participation entretien au siège	8 100,00
	Total des autres produits	31 050,00
	Produits d'exploitation	290 075,00

Budget prévisionnel 2024/2025		
		N
Compte	CHARGES	2024/2025
	601 Achats	
607000	Achats marchandises	
603700	Variation stocks marchandises	60,00
	601 S/ Total	60,00
	Autres achats et charges externes	
606100	Electricité	1 000,00
606105	Gaz chauffage	6 000,00
606150	Eau	160,00
606300	Petit matériel	200,00
606400	Fournitures de bureau	2 300,00
613210	Location de salle	1 400,00
613500	Location de matériel de bureau (photocopieur)	1 350,00
613800	Location de fontaine à eau	410,00
614010	Contrat de la box	732,00
615200	Entretien siège	10 465,20
615540	Entretien matériel de bureau	370,00
616000	Prime d'assurance (district)	800,00
613810	Location standard téléphonique	388,80
618100	Documentation générale	400,00
622650	Honoraires	7 000,00
623100	Publicité annonce/insertion	100,00
623400	Cadeaux et décès	50,00
624554	CO Lutte contre les incivilités	4 000,00
624551	CO Développement du football scolaire	18 000,00
624552	Développement football féminin	4 500,00
624558	Valorisation du bénévolat	9 800,00
624559	Fidélisation des arbitres	3 600,00
624564	Développement de la pratique futsal seniors/ jeunes	4 200,00
624567	CO Développement football animation	15 800,00
624568	Participation Coupe Meuse	800,00
625101	Déplacements organes de Direction	13 300,00
625102	Déplacements commissions diverses	6 550,00
625700	Réception	3 300,00
626100	Affranchissement timbres postaux	80,00
626300	Téléphonie	2 150,00
627000	Frais bancaires	60,00
628100	Cotisations (CDOS, ANPDF, AE2F...) et dons	410,00
	S / Total	119 676,00
	Impôts, taxes et versements assimilés	
631100	Taxe sur les salaires	
633300	Formation professionnelle	650,00

635120	Taxe foncière	1 600,00
	S/ Total	2 250,00
	Salaires et traitements	
641100	Rémunérations du personnel	117 000,00
641200	Congés payés	
	S/ Total	117 000,00
	Charges sociales	
645100	URSSAF	32 500,00
645150	Mutuelle	1 200,00
645200	Retraite cadre	10 200,00
645215	Prévoyance Humanis	3 300,00
645500	Charges sur congés à payer	-
647000	Titres restaurant	3 400,00
647500	Médecine du travail	310,00
	S/ Total	50 910,00
	Dotation amortissements, dépréciations et provisions	
681112	Dot, amort, immo, incorporelle	
681120	Dot, amort, immo, corpo	3 800,00
	S/ Total	3 800,00
658000	Autres charges de gestion	1 349,00
	Autres charges	1 349,00
	TOTAL Charges d'exploitation	295 045,00
	Produits financiers	
D'autres valeurs mobili et créances de l'actif immo,		
762200	Intérêts livret A	1 900,00
762210	Intérêts comptes DAT	420,00
762300	Intérêts/parts soc CA	350,00
	Total	2 670,00
	Produits financiers	2 670,00
	Résultat financier	2 670,00
	Résultat courant avant impôts	
	Produits exceptionnels	
	Sur opérations de gestion	
771800	Autres Produits exceptionnels (travaux district fff)	2 500,00
771810	Diff. De règlements	
777000	Quotte part subv invest	
	Total	2 500,00
	Produits exceptionnels	2 500,00
	Charges exceptionnelles	
	Sur opérations de gestion	
671800	Charges exceptionnelles	
671810	Diff. De règlements	
	Total	-
	Charges exceptionnelles	-

RESULTAT EXCEPTIONNEL		
		-
695100	Impôts sur les sociétés	200,00
	Total	200,00
Total des produits		295 245,00
Total des charges		295 245,00

Nous avons établi le budget prévisionnel de la saison 2024/2025 de sorte que les statuts financiers restent inchangés. Tant que la santé financière du district le permettra, nous aurons toujours le souci d'éviter l'augmentation de nos tarifs.

Nous retrouvons ainsi les éléments suivants :

LES PRODUITS :

Le total de l'ensemble des produits s'élève à 295 245 €, dont vous trouverez ci-dessous le détail :

La production vendue s'élève à 72 425 €

Le montant des subventions s'élève à 186 600 €

Le montant des autres produits s'élève à 31 050 €

Le montant des produits financiers s'élève à 2 670 €.

Autre produit exceptionnel s'élève à 2 500 €.

LES CHARGES :

Le total de l'ensemble des charges s'élève à 295 245 €, dont vous en trouverez ci-dessous le détail :

Variation stocks marchandises : 60 €

Autres achats et charges externes : 119 676 €

Impôts, taxes : 2 250 €

Salaires : 117 000 €

Charges sociales : 50 910 €

Dotation aux amortissements : 3 800 €

Autres charges : 1 349 €

Impôts sur les sociétés : 200 €

L'ensemble de ces éléments, nous permettent de vous présenter un budget en équilibre que je vous demande de bien vouloir approuver.

Merci pour votre confiance.

La proposition de budget prévisionnel 2024/2025 a été adopté à l'unanimité par les clubs présents.

5 : Remise des prix du Challenge National PEF (Programme Éducatif Fédéral) :

Au titre de la saison 2023/2024
Lauréat Départemental : US Behonne Longeville

6 : Remise des prix de l'opération « Toutes Foot » :

Au titre de la saison 2023/2024
Lauréat Départemental : US Behonne Longeville

2^{-ème} : Bar le Duc FC
3^{-ème} : FC St Mihiel

7 : Remise de médailles :

Club

Lucille GOLFIER, jeune bénévole de la FFF.

Membres du district

M. Jean-Luc EVRARD, médaille d'argent de la FFF et M. Patrick CORTIAL, médaille de vermeille de la FFF.

Félicitations à tous les médaillés.

8 : Résultats des élections du comité directeur ainsi que de la délégation du district aux AG de la LGEF :

La commission a constaté que le quorum de l'Assemblée Générale était atteint puisqu'il y a 24 clubs présents ou représentés pour un total de 136 voix par rapport à un maximum de 202 voix possible pour 42 clubs au total.

Les résultats peuvent être proclamés :

- Liste présentée par Daniel FAY : 115 voix pour sur 136 voix exprimées.

La liste de M. Daniel FAY est élue pour la mandature 2024/2028 avec un pourcentage de 84.56 % des voix exprimées.

La délégation du district pour les AG de la LGEF est également élue :

- Daniel FAY (titulaire), Jean-Pol HENRY (suppléant) : 101 voix sur 136 voix, soit 74.26 %.

- Francis LIGER (titulaire), Marie-Rose KAUFMANN (suppléante) : 104 voix sur 136 voix, soit 76.47 %.

- Jean-Luc EVRARD (titulaire), Stéphane HUTIN (suppléant) : 109 voix sur 136 voix, soit 80.14 %.

- Christian LOUIS (titulaire), Sandrine THIRIOT (suppléante) : 104 voix sur 136 voix, 76.47 %.

Clôture de l'assemblée générale et pot de l'amitié.

Le secrétaire général,
Jean-Pol HENRY